

INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 4 heures du soir: 46, Rue Maciel.
De 8 à 10 heures du soir rue 25 de Mayo 58.

Toute la correspondance devra être dirigée au Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

Téléphone «La Cooperativa» N.º 839

Impreso en los Talleres de El Soto

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. Boron Dubard — Rédaction et Administration: 46, rue Maciel.

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campagna
Un mois	\$ 1 00	1 20 or
Trois mois	" 3 00	3 50 "
Six mois	" 5 50	6 50 "
Un an	" 10 00	10 50 "

Les abonnements partent du premier et du quinze de chaque mois.

Les réductions pour semestres et années ne portent que sur souscriptions payées d'avance.

Pour l'édification des jeunes zoolâtres

Sollicité de signer une adresse de sympathie à Zola, M. Edmond Picard, l'un des plus grands orateurs de ce temps, a répondu par le coup d'assomoir ci-dessous:

«Même pour un hommage à un grand artiste, même pour aller à l'exaltation d'un principe de justice, même pour me joindre à des amis, je ne consentirai jamais à fournir indirectement des armes à un groupe malfaisant des financiers qui gangrèneront et troubleront actuellement si affreusement la France.

«Mille occasions se trouvent de défendre les belles choses, les grandes actions, les hommes vaillants, sans devenir tristement les complices indirects de cette bande. Votre manifestation, quelque noble que soit son intention, ne sera prise par eux qu'en moyen de fortifier leur groupe et d'assurer leur funeste prédominance sociale.

«Vous-mêmes ils vous tendront pour des nœuds, car c'est leur coutume de se servir de nos instincts chevaleresques au profit de leurs projets les plus contraires à notre âme.

«Toute cela est invivable: aucune réserve subtile n'en peut rompre l'unité dangereuse. Vous n'avez sans le savoir (et heureusement sans efficacité sérieuse au mouvement) presque tri-millénaires de notre race contre une race antipodique à toute notre mentalité et qui cherche à la diriger, à la dérober, à la dominer.

«Bref, l'effort importe peu, mais seulement leur prépondérance.

«Aucun innocent (en supposant tel ce malheureux) depuis que la fragile justice condamne n'a eu le privilège de soulever d'aussi formidables rumeurs.

«Jean Grave, l'admirable auteur de «La Société mourante», n'a pu obtenir le secours de Zola pour sa grâce. Vous seriez injustement condamné que rien de pareil ne se produirait.

«Il y a donc autre chose dans le tourbillon où l'on nous entraîne que ce que vous, vous y voyez. Laissez-vous absorber par cette tentation ingénue, avec cette excuse que vous croyez faire œuvre de générosité. Mais, quant à moi, je n'ai ni à être dupe, ni à servir l'ennemi, et je réserve mes forces et mes enthousiasmes pour un meilleur emploi.

«Il est tout de même difficile — écrit à ce propos un de nos confrères parisiens — de prétendre que celui-là est sorti d'une jésuiterie et qu'il veut nous ramener au régime du sabre et du goupillon.

«Edmond Picard, en effet, a été socialiste avant même que le socialisme existât en Belgique: il a été choisi, en 1886, pour rédiger le fameux *Manifeste des Ouvriers* réclamant la réforme électorale. Il a pris part à toutes les luttes du prolétariat et a même été mis en prison à la suite de meetings orageux. Il a fait acquiescer les ouvriers socialistes lors du procès monstre de Mons et obtenu le même succès en plaidant pour Desfosses. Il a fondé l'Université nouvelle avec Janson.

«Voilà, en l'arrouer, de singuliers états de services pour un sacristain.

Le Châtiment

Sous le titre: «Le Châtiment», M. Georges Thiebaud a publié, dans le *Gaulois*, un article fort remarquable dans lequel il dit que M. Scheurer-Kestner et M. Zola sont les deux condamnés du procès Esterhazy. Notre confrère ajoute que l'indignation générale qu'ils ont soulevée à Paris ne leur trouvera aucune excuse, car il n'y en a aucune. La conclusion de M. Georges Thiebaud est toute entière à citer.

Ce sont, dit-il, deux personnages, livres de vanité, qui ont cru qu'ils n'avaient, l'un qu'à parler, l'autre qu'à écrire, pour déterminer la conscience publique à rebrousse chemin.

M. Scheurer-Kestner s'est certainement imaginé que, dans sa situation, il n'avait qu'un mot à dire au gouvernement, pour que celui-ci fût à ses ordres.

Peu de temps après, le *Gaulois* a publié un article de M. Zola intitulé: «Le Châtiment».

«M. Zola, dit-il, a écrit un article dans lequel il dit que M. Scheurer-Kestner et M. Zola sont les deux condamnés du procès Esterhazy.

«Notre confrère ajoute que l'indignation générale qu'ils ont soulevée à Paris ne leur trouvera aucune excuse, car il n'y en a aucune. La conclusion de M. Georges Thiebaud est toute entière à citer.

Ce sont, dit-il, deux personnages, livres de vanité, qui ont cru qu'ils n'avaient, l'un qu'à parler, l'autre qu'à écrire, pour déterminer la conscience publique à rebrousse chemin.

M. Scheurer-Kestner s'est certainement imaginé que, dans sa situation, il n'avait qu'un mot à dire au gouvernement, pour que celui-ci fût à ses ordres.

«M. Zola, dit-il, a écrit un article dans lequel il dit que M. Scheurer-Kestner et M. Zola sont les deux condamnés du procès Esterhazy.

«Notre confrère ajoute que l'indignation générale qu'ils ont soulevée à Paris ne leur trouvera aucune excuse, car il n'y en a aucune. La conclusion de M. Georges Thiebaud est toute entière à citer.

Ce sont, dit-il, deux personnages, livres de vanité, qui ont cru qu'ils n'avaient, l'un qu'à parler, l'autre qu'à écrire, pour déterminer la conscience publique à rebrousse chemin.

M. Scheurer-Kestner s'est certainement imaginé que, dans sa situation, il n'avait qu'un mot à dire au gouvernement, pour que celui-ci fût à ses ordres.

«M. Zola, dit-il, a écrit un article dans lequel il dit que M. Scheurer-Kestner et M. Zola sont les deux condamnés du procès Esterhazy.

M. Emile Zola s'est complu, de son côté, à cette illusion qu'avec quelques articles et quelques lettres signées de son nom, il allait exercer un grand effet sur l'esprit public.

Il se sent grossièrement trompé; l'un et l'autre trompés par l'orgueil démesuré qui donnent à certains hommes mal équilibrés de faciles adulations.

Et si M. Emile Zola s'imagine qu'un tribunal quelconque ou un jury quelconque considéreront comme une atténuation aux inqualifiables outrages qui ont à jamais dégradé son talent, le fait d'avoir produit vingt volumes, dans lesquels la France contemporaine, racontée par lui, n'a pu que le dégoûter d'elle-même, il se trompe encore sur la portée de son œuvre.

Que de cerveaux puissants, que d'instruments merveilleux dont le pays aurait pu tirer parti, se sont ainsi brisés et perdus, par l'incurable faiblesse du point de vue initial et la méconnaissance de notre race!

Le châtiment le plus cruel qui puisse être infligé à ces dévoyés n'est pas dans les arrêts de justice qui les attendent, c'est dans ces cris de réprobation spontanée que pousse sur leurs pas cette jeunesse qui grandit pour la patrie et qui commence par en maudire les corrupteurs et les marchands.

A ces maux fictifs, même, dans lesquelles l'orgueil malade de M. Zola est disposé à ne voir que de la dévotion, ce qui est grave pour son propre état mental, nous ajoutons, nous, le signe redoutable du réveil national.

C'est un soulagement de penser que le règne des génies malfaisants qui ont sévi sur la patrie, alors qu'elle avait tant besoin de génies consolateurs, va finir dans un effondrement mérité, sur ce fumier de trahisons remanié par leurs mains ineptes et criminelles.

LE PROCÈS ZOLA

LA PROTESTATION DE M. LABORI ET SES CONCLUSIONS

Me Labori se lève. Ainsi attaqué, quand il espérait porter les premiers coups, il ne s'en montre que plus ardent. L'ennemi est dans le camp; il l'enfant chassier: c'est très véhémentement qu'il répond:

«Tout est exceptionnel dans cette affaire. Voici M. l'avocat général qui, sous couleur de faire un exposé, discute, argumente, insinue je ne m'en plains pas. Vous ne voulez pas de révision. Craignez, à la suite de ce procès, d'être obligé, dans l'intérêt de la loi, et conformément à l'article 144 du Code d'instruction criminelle, de demander l'annulation même de la sentence rendue contre l'ex-capitaine Dreyfus.

«Oui, ma pensée est que vous voulez cacher la vérité. L'attitude du ministre de la guerre vous impose. Vous êtes en sentinelle, garroté par lui. Vous êtes enfermé dans le cercle étroit de sa citation. Mais quand même, nous ferons la lumière. Pour cela, je m'adresserai aux douze citoyens que M. Zola a comme juges et qui représentent la France entière, et, en plaidant devant eux, je m'adresserai au monde entier!

Puis, faisant allusion aux trois passages limitativement relégués dans la citation, M. Labori ajoute:

«Est-ce que le ministère public peut espérer vraiment restreindre le débat aux trois points visés par la citation? Est-ce qu'il n'y a pas une évidente connexité entre ces faits et ceux que l'on veut mettre en dehors du débat. Comment démontrerions-nous qu'on a couvert une illégalité, en 1897, — puisque c'est le texte même de la lettre de M. Zola, — si nous ne pouvions établir qu'une illégalité a été commise? Comment échapper à la nécessité de nous laisser démontrer que Dreyfus est innocent? Comment nous empêcher de prouver comment on a été amené à commettre l'illégalité d'abord, à la cour d'assises. N'y a-t-il pas la connexité, liaison étroite?

Il faut que l'opinion publique, si généreuse en France, mais qui aujourd'hui, ne sait pas le fond des choses, il faut que cette opinion apprenne qu'il n'y a pas de chose jugée, quand la chose jugée l'a été illégalement. Autrement

heroy. Et la grandeur démesurée de ce projet, de ce rêve, le saisissant, par l'extraordinaire destinée qui se serait ouverte pour Paris vainqueur, dans l'éclat fulgurant des bombes. Mais il était aussi frappé de la noblesse que prenait à ses yeux les angoisses de son frère, depuis un mois.

Celui-ci n'avait tremblé que de la crainte de voir son invention divulguée, à la suite de l'attentat de Salva. La moindre indiscretion pouvait tout compromettre, et cette petite cartouche volée, dont s'étonnaient les savants, n'allait elle pas livrer son secret? Il voulait choisir son heure, il sentait la nécessité d'agir dans le mystère, quand le jour viendrait. Et, jusque-là, le secret dormait au fond de la cachette choisie, confiée à l'unique garde de Mère Grand, qui avait des ordres, qui savait ce qu'elle avait à faire, si lui-même, dans un brusque accident, disparaissait.

Il se reposait sur elle comme sur son propre courage, et personne ne passerait tant qu'elle serait là debout, gardienne muette et souveraine.

«Maintenant, achève Guillaume, tu sais mon espoir et mon angoisse, tu pourras m'aider, me suppléer aussi, toi, si je n'allais pas au bout de la tâche. Aller au bout, aller au bout il y a des heures où j'ai cessé de voir clairement la route, depuis que je me suis enfoncé ici à réfléchir, à me déroger d'inquiétude et d'impatience. Ce Salva, ce misérable dont nous avons tous fait le crime et que l'on traque comme une bête fauve! Cette bourgeoisie affolée, jamais assouvie, qui va se laisser écraser par la chute de la vieille maison branlante, plutôt que d'y tolérer la moindre réparation? Cette presse cupide, abominable,

dit, il n'y a pas de chose jugée, là où il n'y a pas de justice!

A l'appui de ces explications écrites, Me Labori dépose sur le bureau de la cour les conclusions suivantes:

Puisse à la cour:

Attendu qu'à la vérité les conclusions ont été citées devant la cour d'assises de la Seine pour y répondre seulement de trois passages de l'article publié par M. Emile Zola dans le numéro de l'*Aurore* du 13 janvier 1898;

Attendu, en conséquence, qu'il leur appartient de faire la preuve des faits suivants articulés et qualifiés dans la citation.

1º Un conseil de guerre vient par ordre d'oser acquiescer à Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice;

2º Les magistrats de ce conseil de guerre, ont rendu une sentence inique qui entachera désormais de suspicion leurs arrêts. Le conseil de guerre a pu être inintelligent, le second est forcément criminel;

3º Le second conseil de guerre a couvert une illégalité par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquiescer sciemment un coupable;

Mais attendu, d'autre part, que l'illégalité qui aurait été commise lors du jugement rendu en 1894 contre le capitaine Dreyfus, aussi bien que l'acquiescement prononcé en 1895 en faveur de M. le commandant Esterhazy par le premier conseil de guerre, dans les conditions que les conclusions se réservent d'établir, ont été la suite et la conséquence d'un ensemble de faits dont il est nécessaire de suivre l'enchaînement pour arriver à la démonstration des imputations relevées par M. le procureur général;

Attendu qu'il est indispensable, pour arriver à cette preuve, de faire la lumière sur les faits articulés sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de la série B de la notification faite à M. le procureur général suivant exploit de Baity, huissier à Paris, en date du 21 janvier 1898;

Attendu qu'il existe entre tous ces faits et les faits retenus par l'accusation un lien étroit de connexité et d'indivisibilité;

Attendu qu'il résulte d'une doctrine et d'une jurisprudence constantes que le juge doit, dans tous les cas, admettre la preuve des faits pertinents et concluants se rattachant par les liens de la connexité et de l'indivisibilité aux faits poursuivis;

Par ces motifs,

Or donner que les faits articulés et cotés sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 de la série B de la notification faite à M. le procureur général, suivant exploit de Baity, huissier à Paris, en date du 21 janvier 1898, sont admis en preuve comme connexes avec ceux articulés et qualifiés dans la citation de M. le procureur général et indivisibles d'avec eux.

La protestation vaillante de Me Labori et ses conclusions sont immédiatement soutenues par la parole mesurée, attentive et prudente de Me Albert Clemenceau, qui résume et accentue au point de vue juridique les observations verbales et écrites de son confrère.

Et c'en est fait du premier incident.

INTERVENTION DES EXPERTS

Sur cette intervention — second incident — passons vite. On sait que les trois experts, Belhomme, Varinard et Couard, ont cité M. Zola en correctionnelle pour ce passage:

«Les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, ont fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

Etant donné que M. Zola émet la prétention de lire et de soutenir en entier sa lettre au Président de la République, lettre contenant les lignes sus-visées, lesdits experts se disent en droit de demander la suppression de cet alinéa diffamatoire.

Une première plaidoirie de Me. Cabannes sur cet objet; une seconde de Me. Félix Roussel. Dans l'atmosphère imprégnée du curio, saturée d'impatience, cet incident fait l'effet et donne l'impression d'un grolot vide. La cour suspend pour délibérer, et sur les conclusions de Me. Labori et sur cet incident des experts.

Sur cette intervention — second incident — passons vite. On sait que les trois experts, Belhomme, Varinard et Couard, ont cité M. Zola en correctionnelle pour ce passage:

«Les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, ont fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

Etant donné que M. Zola émet la prétention de lire et de soutenir en entier sa lettre au Président de la République, lettre contenant les lignes sus-visées, lesdits experts se disent en droit de demander la suppression de cet alinéa diffamatoire.

Une première plaidoirie de Me. Cabannes sur cet objet; une seconde de Me. Félix Roussel. Dans l'atmosphère imprégnée du curio, saturée d'impatience, cet incident fait l'effet et donne l'impression d'un grolot vide. La cour suspend pour délibérer, et sur les conclusions de Me. Labori et sur cet incident des experts.

Sur cette intervention — second incident — passons vite. On sait que les trois experts, Belhomme, Varinard et Couard, ont cité M. Zola en correctionnelle pour ce passage:

«Les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, ont fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

Etant donné que M. Zola émet la prétention de lire et de soutenir en entier sa lettre au Président de la République, lettre contenant les lignes sus-visées, lesdits experts se disent en droit de demander la suppression de cet alinéa diffamatoire.

Une première plaidoirie de Me. Cabannes sur cet objet; une seconde de Me. Félix Roussel. Dans l'atmosphère imprégnée du curio, saturée d'impatience, cet incident fait l'effet et donne l'impression d'un grolot vide. La cour suspend pour délibérer, et sur les conclusions de Me. Labori et sur cet incident des experts.

Sur cette intervention — second incident — passons vite. On sait que les trois experts, Belhomme, Varinard et Couard, ont cité M. Zola en correctionnelle pour ce passage:

«Les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, ont fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

Etant donné que M. Zola émet la prétention de lire et de soutenir en entier sa lettre au Président de la République, lettre contenant les lignes sus-visées, lesdits experts se disent en droit de demander la suppression de cet alinéa diffamatoire.

Une première plaidoirie de Me. Cabannes sur cet objet; une seconde de Me. Félix Roussel. Dans l'atmosphère imprégnée du curio, saturée d'impatience, cet incident fait l'effet et donne l'impression d'un grolot vide. La cour suspend pour délibérer, et sur les conclusions de Me. Labori et sur cet incident des experts.

Sur cette intervention — second incident — passons vite. On sait que les trois experts, Belhomme, Varinard et Couard, ont cité M. Zola en correctionnelle pour ce passage:

«Les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, ont fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

Etant donné que M. Zola émet la prétention de lire et de soutenir en entier sa lettre au Président de la République, lettre contenant les lignes sus-visées, lesdits experts se disent en droit de demander la suppression de cet alinéa diffamatoire.

SUSPENSION D'AUDIENCE — LA SALLE

Jusqu'ici, que des incidents. Et encore ce n'est rien, tout à l'heure on ne s'y reconnaît plus. Pourtant déjà l'émouvement commence — et on y voit trouble. Un tourbillon roule ces menus faits. C'est de la poussière de procès, — une poussière qui se déposera plus tard, couche sur couche, pour faire de l'histoire, mais qui, en ce moment, se lève et qu'un souffle peut emporter d'un orage.

La salle témoigne de plus d'impatience. Les bruits du dehors arrivent jusqu'à elle — et la stimulent, l'agacent. Malgré tout elle se contient. Qui l'aurait cru! Cependant Clemenceau et Zola conversent tranquillement ensemble — et voici les dépêches laudatives dénouées par eux, une d'elles — mais de Belgique — de plus de quinze pages! Et le front bombé de Zola s'apaise encore, d'imperceptibles veines bleues courantes d'un tempo à l'autre et battant, se gonflant à peine tandis que sa chevelure longue, luisante et clair-semée, rejette en arrière, reste playée sur son crâne.

On rit un instant parce que, derrière la cour, des profanes se sont mêlés aux magistrats, et que, à l'insu de M. le premier président l'événement, les gardes procèdent à un exode en masse. «L'épuration de la magistrature!» dit quelqu'un. Et ces messieurs reviennent à leurs sièges, débarrassés des deux ou trois intrus qui faisaient tâche au milieu d'eux.

Dans l'auditoire, les femmes s'impatientent. Une chaleur accablante. Pas d'éventail, mais les mouchoirs balancés par de fines mains. Une chaleur suffoquant au point de brouiller, d'entourber le fond de la salle, tandis que, au dehors, le ciel est d'un bleu limpide, clair et joyeux.

LES DEUX ARRÊTS

Ils sont courts et décisifs, ces deux arrêts.

Le premier repousse la demande de preuves formulée par Me Labori sur les faits prétendus connexes ou indivisibles — et inscrite sous la lettre B de la notification de M. le procureur général; le second rejette l'intervention des experts.

Voici, au surplus, sur la question de la limitation de la preuve, le texte même de l'arrêt:

La cour.

Considérant qu'en exécution de l'article 17 de la loi de 1881, M. le ministre de la guerre a porté au nom du conseil de guerre, le 18 janvier dernier, une plainte en diffamation contre M. Perrenx et Zola; que cette plainte vise uniquement la diffamation commise contre le conseil de guerre qui, dans ses audiences des 10 et 11 janvier 1898, a acquiescé au commandant Esterhazy;

Considérant que la citation du 20 janvier précise les imputations diffamatoires qui font l'objet des poursuites;

Considérant que l'article 35 permet au prévenu de faire la preuve du fait diffamatoire dans les formes et le délai prévus par l'article 52;

Considérant qu'il résulte des termes de ces articles que la preuve est limitée aux faits articulés par la citation; que la citation et la preuve offerte ne peuvent avoir que le même objet;

Considérant toutefois que, dans la notification, les prévenus ont articulés sous la lettre B des faits qui ne se rattachent en aucune façon aux faits visés par la citation;

Qu'il est évident des prévenus est de détruire l'autorité de la chose jugée et que le respect de la chose jugée rendrait la preuve offerte inadmissible.

Par ces motifs:

Rejette les huit faits articulés;

Dit que la preuve offerte en sera interdite.

LES TÉMOINS — LEURS EXCUSES

Va-t-on se trouver sur un terrain uni, où le procès pourra courir à son aise et gagner le temps perdu, sans être ainsi arrêté par tous ces obstacles qui l'entravent et lui barrant la route? C'est à croire, car voici l'huissier qui appelle les témoins de la cause.

Huissier. Les incidents, bien loin de se calmer, vont crépiter comme grêle.

Le président Deleorgue annonce qu'il a

pourra, le préte que je suis est mort, un séculaire vide.

Un tel sanglot le brisa, que Guillaume éperdu fut gagné par ses larmes. Les deux frères, aux bras l'un de l'autre, étroitement serrés, pleurèrent sans fin, le cœur noyé d'un attendrissement immense, dans cette maison de leur jeunesse, où le père et la mère revenaient et rôdaient, en attendant que leurs chères ombres fussent reconciées, rendues à la paix de la terre. Et, par la baie large ouverte toute la douceur noire du jardin entrainait, dans la nuit, à l'horizon, Paris s'était endormi, dans l'inconnu monstrueux des ténèbres, sous un grand ciel tranquille, criblé d'étoiles.

«Qui, s'avait les hommes, les aimer, les vouloir tous égaux et libres, murmura Pierre avec amertume. Tiens! écoute là-haut, sur nos têtes, le pas de Barthès qui se répond, dans l'éternel caecot où l'a jeté son amour de la liberté!

Mais Guillaume s'était déjà ressaisi, et il revint avec l'emportement d'a sa foi, et il repartit son frère dans ses deux bras de tendresse et de salut, en grand frère qui se donnait tout entier.

«Non, non! j'ai tort, je blasphème, je veux que tu sois avec moi plein d'espoir, plein de certitude. Il faut que tu travailles, que tu aimes que tu renaises à la vie. La vie seule te rendra la paix et la santé.

Des larmes remontaient aux yeux de Pierre, pénétré, soulevé par cette affection ardente.

«Ah! que je voudrais se croire, tenter la guérison déjà, c'est vrai, un vague réveil s'est fait en moi. Mais revivre, non! je ne le

reçu une lettre de M. de Pressensac se disant «influencé».

Au banc de la défense pas de protestation.

De même pour M. Frédéric Passy, en villégiature à Cannes; pour le général de Luxer et pour le colonel de Ramel.

Lecture d'une lettre du garde des sceaux annonçant que le ministre de la guerre n'a pas été autorisé à venir déposer à la cour d'assises — et ce, par le chef de l'Etat.

LE GÉNÉRAL GONSE

Du général Gonse une lettre au président, dans laquelle il demande «à cause de son service», à être interrogé dans les premiers.

Enfin voici donc un témoin — et un témoin sensationnel pour aujourd'hui.

M. Labori acquiesce à la demande du général.

AUTRES TÉMOINS

Le commandant d'Ormescheville ayant été rapporteur au premier conseil de guerre, écrit qu'il ne croit pas devoir venir aux assises.

Me Labori déclare faire des réserves. Même attitude de sa part en ce qui concerne le docteur Gibert.

De M. Casimir Perier une lettre très courtoise dans laquelle il écrit qu'il ne pourrait rien dire sans sortir du rôle constitutionnel qu'il avait comme Président de la République, et qu'il ne viendrait, si cela était nécessaire et par déférence pour la cour, que pour répéter cette déclaration.

On lira plus loin les conclusions qui le concernent.

INCIDENT DU PATY DE CLAM

Le président. — On m'a remis de M. du Paty de Clam la lettre suivante:

J'ai reçu une citation à comparaître comme témoin. Mais il m'est impossible d'obtempérer à cette invitation. D'une part en effet, c'est comme exerçant des fonctions d'officier de police judiciaire que j'ai connu certains faits; d'autre part, c'est dans un huis-clos que j'ai déposé sur certains autres. Je suis donc tenu au secret professionnel.

Me Labori n'accepte pas cette façon de voir: «Ici, déclare formellement que je ne puis admettre l'absolution de M. du Paty de Clam. Il a déposé dans l'affaire Esterhazy; il est témoin dans une instruction ouverte sur la plainte du colonel Picquart, instruite par M. Bertulus, et, au point de vue de la bonne foi même de M. Emile Zola, l'audition de M. du Paty de Clam s'impose.

«Au surplus, insiste M. Labori, je dépose sur l'incident les conclusions suivantes:

Puisse à la cour:

Attendu qu'à la vérité les conclusions ont été citées devant la cour d'assises de la Seine pour y répondre seulement de trois passages de l'article publié par M. Emile Zola dans le numéro de l'*Aurore* du

Judiciale.
On annonce pour les premiers jours de la semaine prochaine la comparution devant le tribunal de la 1^{re} section de la Cour d'Appel de l'assassinat de l'infantine Dufour. Les accusés sont les frères et sœurs de la victime.

Cru Glot.
VENDANGES DE 1898

Pour ce seul avis, on invite les nombreux clients de la Cerveza Glot et les personnes qui s'intéressent à la parfaite élaboration de vins naturels, à visiter la Cerveza Glot, où l'on voit, les vignes et les installations de l'établissement, pour y rendre compte de tout le travail, depuis la coupe des grappes jusqu'à la coupe de la bouteille, et ainsi jusqu'à la coupe de la bouteille, et ainsi jusqu'à la coupe de la bouteille.

Personne n'ignore que le vignoble Glot a une importance exceptionnelle par son étendue, et que la qualité de ses vins est de premier ordre. Le propriétaire de la Cerveza Glot a toujours su, par son expérience, que pour établir un établissement de vins, il faut avoir une grande expérience, et que pour avoir une grande expérience, il faut avoir une grande expérience.

Monsieur Glot, on entre par arriver vite sans attendre que les derniers vignes soient cueillis, et on entre par arriver vite sans attendre que les derniers vignes soient cueillis, et on entre par arriver vite sans attendre que les derniers vignes soient cueillis.

Piano.
On vend un piano presque neuf, de concert, d'organe, pour la somme de 250 francs. Pour informations, rue Zabala 139.

GRAN HOTEL DEL PARQUE GUT.
Luis Barve, Gerente

Se avis al público que se hará todo lo posible para atender debidamente a los clientes y dejenlos completamente satisfechos. La casa, como por el buen trato, y la multitud de los precios.

Los recién casados, encuentran habitaciones, servicios, y todo lo necesario para su estancia. Los recién casados, encuentran habitaciones, servicios, y todo lo necesario para su estancia.

TELEGRAMMES.
SERVICE SPECIAL DU COURRIER FRANCO-ORIENTAL

Noticias de la Habana.
HABANA, 1. En los círculos militares de esta capital, habiendo en reserva de la primera guerra con los Estados Unidos, y en el personal de esta, están depositando grandes cantidades de municiones recientemente desembarcadas.

La condena de Zola.
PARIS, 1. Entre los palmas del coronel Henry y del teniente coronel Picquet se ha convertido hoy el duelo comercial entre los dos ejércitos de la guerra.

Noticias argentinas.
BUENOS AIRES, 5. Los proyectos de reforma de la Constitución presentados ya a la convención por tres de sus miembros son muy reducidos, uno de los cuales establece la dimisión de la base de representación en las elecciones y propone que entre en vigencia inmediatamente otro proyecto.

Fiestas del Estadio.
ROMA, 1. Con gran entusiasmo se ha celebrado en esta capital el 100 aniversario de la promulgación del Estatuto de la ley de las ciudades del reino italiano que fue la conmemoración más importante de la semana.

Estacion de Verano.
Después del medio día se efectuó en el palacio del Congreso la gran recepción oficial anunciada.

Varías.
MADRID, 1. El diario conservador «La Epoca» censuró acerbamente al congreso general de la Unión general de los trabajadores de España, que se celebró en la ciudad de Madrid.

La explosión a bordo de «Malines».
WASHINGTON, 1. El gabinete estadounidense hoy de los días la explosión a bordo del buque «Malines» se atribuye a un accidente de la construcción de la explosión.

COMMERCE.
Montevideo, Marzo 5 de 1898. PRIMERA RUEDA OFICIAL. Dinero Transatlántico.

DR. NERY.
MEDICIN DE LA FACULTE DE PARIS. Heures de consultation de 1 à 3. Domicile: rue Agracada, núm. 78.

AVIS JUDICIAIRES.
Edicto. Por disposición del Señor Jefe de la 10.ª Giról de Ter. Torno D. Miguel Y. Martínez se hace saber al público la apertura de la sucesión de D.ª Carmen Margat, citándose a la y a los herederos y legatarios.

AVIS RECOMANDÉS.
Modistería del Arapey. MADAME AUGUSTINE. 219, Calle Arapey, 219. Entre 18 de Julio y San José.

Maison Hochet Henri.
APARTEMENTS LUXES. Pension Dourgeoise. SERVICE DE PREMIER ORDRE. Colon 113 - Montevideo.

MENAGE FRANCAIS.
A la villa de la Campagna, le mari comique, la femme comique institutrice bretonne; les deux parties de la comédie.

FABRIQUE.
DE MALLER ET VALISES. Contador Público y Proveedor. San José, 62. MONTVIDEO.

Simon Signalas.
Colaborador de cuentas y documentos de la liquidación de sucesiones. Asuntos judiciales. San José, 62. MONTVIDEO.

Estacion de Verano.
Después del medio día se efectuó en el palacio del Congreso la gran recepción oficial anunciada.

Varías.
MADRID, 1. El diario conservador «La Epoca» censuró acerbamente al congreso general de la Unión general de los trabajadores de España, que se celebró en la ciudad de Madrid.

La explosión a bordo de «Malines».
WASHINGTON, 1. El gabinete estadounidense hoy de los días la explosión a bordo del buque «Malines» se atribuye a un accidente de la construcción de la explosión.

COMMERCE.
Montevideo, Marzo 5 de 1898. PRIMERA RUEDA OFICIAL. Dinero Transatlántico.

DR. NERY.
MEDICIN DE LA FACULTE DE PARIS. Heures de consultation de 1 à 3. Domicile: rue Agracada, núm. 78.

AVIS JUDICIAIRES.
Edicto. Por disposición del Señor Jefe de la 10.ª Giról de Ter. Torno D. Miguel Y. Martínez se hace saber al público la apertura de la sucesión de D.ª Carmen Margat, citándose a la y a los herederos y legatarios.

AVIS RECOMANDÉS.
Modistería del Arapey. MADAME AUGUSTINE. 219, Calle Arapey, 219. Entre 18 de Julio y San José.

Maison Hochet Henri.
APARTEMENTS LUXES. Pension Dourgeoise. SERVICE DE PREMIER ORDRE. Colon 113 - Montevideo.

MENAGE FRANCAIS.
A la villa de la Campagna, le mari comique, la femme comique institutrice bretonne; les deux parties de la comédie.

FABRIQUE.
DE MALLER ET VALISES. Contador Público y Proveedor. San José, 62. MONTVIDEO.

Simon Signalas.
Colaborador de cuentas y documentos de la liquidación de sucesiones. Asuntos judiciales. San José, 62. MONTVIDEO.

BODEGA MONTEVIDEANA.
Calle San José 210 y Plaza Cangrecha 36. Teléfono «Montevideo» núm. 2275.

VINS FRANÇAIS.
A 2 reaux le litre en damajuanne. LIVRAISON À DOMICILE. A. BIDAUT ET COMPAGNIE.

ALBERTO GARET.
Sastre del Profeta. Sucesor de A. Merisson. Calle 25 de Mayo, 297. Montevideo.

COCHERIA DE VICENTE URTA.
Se alquilan carruajes de todas clases y pomas fijas, se atiende cualquier pedido a todas horas.

LEGATION DE FRANCE.
Liste des personnes qui auraient intérêt de se présenter à la Légation de France pour recevoir ou pour fournir des renseignements.

CORDILLERE.
Partira los 12 Mars a 2 heures du soir pour Rio Janeiro, Bahia, Pernambuco, Dakar, Lisbonne.

CAFÉ Y LECHERIA.
JUAN BARRIS LAPLACE. Camarero 5 esp. Brecha. Servicio de día y de noche.

GARTONERIA FRANCESA.
Enrique Gaucher. Soriano 123 - Montevideo.

Société Générale.
DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR. Service régulier. De Naples à Buenos Aires.

PROVENCE.
COMMANDEMENT PAIRE. Partira los 16 Mars pour Santos, Rio Janeiro, Bahia, Pernambuco, Dakar, Lisbonne.

ESPAGNE.
COMMANDEMENT PAYAN. Partira los 19 Mars pour St. Croix de Tenerife, Madrid, Gênes et Naples.

VINO Y JARABE de DUSART.
Con Lacto-Kofisto de Cal. El Lacto-Kofisto de Cal. es un medicamento de gran valor para el tratamiento de las enfermedades de la digestión.

DOCTEUR HORMACHE.
73 - SORIANO - 73. Consultations de 10 à 12 heures.

G. WORMS.
CHIRURGIE DENTISTE FRANÇAIS. Opérations sans douleur. Extractions, arthritides, obstructions. Pose de dents artificielles sur tous systèmes.

MERCADO CENTRAL.
PUERTO NÚM. 80 - PRECIO MÍNIMO. PEDRO LAGES - Cadet. Puesto especial de carne de vaca y ternera.

Hôtel des Pyramides.
Madame Veuve Harle. Pince Constitution à l'angle des rues Turbato et Sarandí.

ALFREDO B. HILL.
DENTISTA AMERICANA. CAMARAS 103.

MORRHUOL CREOSOTADO.
E. GAYCAY, principio activo de la creosota de hacha, asociado al morrhual (principio activo del aceite de hacha de bacalao).

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

LES VÉRITABLES LIQUEURS.
BAUX-DE-VIE DE COGNAC ET RHUMS. de la Maison MARIE BRIZARD & COGER. FONDÉE EN 1755.

ALMACEN MARSELLÉS.
281, Rue 25 de Mayo, núm. 281 - MONTEVIDEO. Se reciben comandas por Telephones «Cooperativas» n.º 382 et «Montevideo» núm. 1000.

FABRICA DE CORREAS DE CUERO.
ERNESTO THIOLY. 255 - Calle Cerro - Largo - 257. Esta casa ha introducido recientemente para su taller las máquinas más modernas y perfeccionadas, y el cliente puede ver los trabajos que se hacen en condiciones de perfecta garantía.

CASA INTRODUCTORA Y ALMACEN POR MAYOR.
CARLOS SCHWARZ. Casa única en cerrea extra del país y extranjero. Especialidad en fiambreros surtidos.

GRAN RESTAURANT A LA CARTE.
Cancha de bolos, jergas de sapa, jardín con glorietas a la calle Colonia. SALON RESERVADO PARA FAMILIAS.

AU PALAIS DE L'INDUSTRIE.
SUCESOR DE «LA JOVEN ESPAÑA». Casimires Franceses e Ingleses. Especialidad en trajes de amazona. Paños especiales para trajes de marina y librea.

EL ESQUILADOR.
Mejor remedio del mundo para curar la SARNA en los ovejunos. Marca Registrada.

AGENCIA INGLESA DE SEGUROS.
N. GODDARD Y C.ª. 53 - CALLE SOLIS (ALTOS). SEGUROS CONTRA INCENDIO.

SEGUROS CONTRA INCENDIO.
NORTH BRITISH AND MERCANTILE COMPANY. BRITISH & FOREIGN.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

COLLEGE CARNOT.
Sous les auspices de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENSEIGNEMENT. RUE SORIANO 127 & 129. Directeur: LOUIS PARDES.

GRAN CERVECERIA.
DE LA PAZ Y LIBERTAD. CANGCHA DE BOLOS. CARLOS SCHWARZ. Casa única en cerrea extra del país y extranjero.

AU PALAIS DE L'INDUSTRIE.
SUCESOR DE «LA JOVEN ESPAÑA». Casimires Franceses e Ingleses. Especialidad en trajes de amazona.

EL ESQUILADOR.
Mejor remedio del mundo para curar la SARNA en los ovejunos. Marca Registrada.

AGENCIA INGLESA DE SEGUROS.
N. GODDARD Y C.ª. 53 - CALLE SOLIS (ALTOS). SEGUROS CONTRA INCENDIO.

SEGUROS CONTRA INCENDIO.
NORTH BRITISH AND MERCANTILE COMPANY. BRITISH & FOREIGN.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

EXCELSIOR.
Caja metálica con 50 Fósforos. Es la más elegante, la más cómoda, la más segura.

MAISON A PARIS.
Mme. C. Desvignes. 232 - SARANDÍ - 232. Montevideo.

